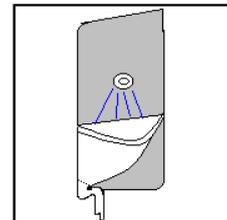


DETAR D

GEL CONCENTRÉ PROFESSIONNEL DÉTARTRANT PUISSANT pour l'ENTRETIEN des WC, URINOIRS



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'acides minéraux, régulateur de viscosité.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide visqueux
. COULEUR	: Bleu
. ODEUR	: Amande
. MASSE VOLUMIQUE	: 1035 g/l +/- 20 g/l.
. PH à 1 %	: 2.00
. REACTION CHIMIQUE	: Acide.
. TENSION SUPERFICIELLE à 1 %	: 32,2 Dyne/cm.
. VISCOSITÉ BROOKFIELD à 20 degrés	: 200 centipoises, mobile n°4, 100 tr/min.



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Prêt à l'emploi, haute concentration, économique.

GEL CONTACT dans l'eau permet une action prolongée sur les surfaces verticales ou lisses.

N'attaque pas l'émail.

Action rapide, solubilise les dépôts de carbonates, les incrustations de calcaires, désagrège les souillures organiques qui constituent des refuges de protection et des supports de prolifération pour les bactéries fécales.

Désodorise, élimine les dépôts, salissures à l'origine des fermentations malodorantes.

Dans les conditions et concentrations pratiques d'utilisation, sans danger pour la flore bactérienne contenue dans les fosses septiques.

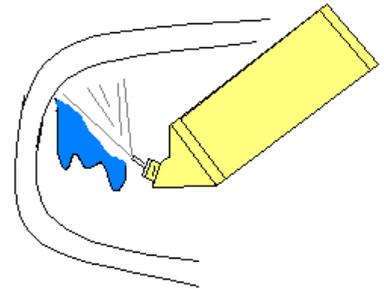
Apporte propreté, hygiène dans les WC, les urinoirs, lavabos, baignoires, présente même après neutralisation de sa fonction acide détartrante et dilution dans l'eau de la cuvette du WC.

Utilisé en entretien régulier, évite l'accumulation de dépôts de tartre, rapide notamment avec les eaux calcaires, maintient les cuvettes des WC et les sanitaires en bon état de propreté et d'hygiène, réduit ainsi les risques de proliférations, de contaminations et de contagions bactériennes.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Appliquer le GEL uniformément sur les parois des sanitaires, surfaces à nettoyer ou à détartrer et au fond de la cuvette des WC.
- . Laisser agir, selon l'épaisseur du tartre, de 20 à 30 minutes jusqu'à dissolution complète du tartre.
- . Selon le cas, en fin de détartrage, rincer complètement à l'eau claire ou tirer la chasse d'eau avant la remise en service des sanitaires.

NOTA : Sur surfaces très entartrées, répéter l'opération si nécessaire.



RECOMMANDATIONS



DANGER
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P264 Se laver à l'eau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Ne pas respirer les vapeurs du produit concentré.

Eviter tout risque d'ingestion.

Ne pas mettre au contact des alliages légers.

Ne pas mélanger avec d'autres détergents, ni avec de l'eau de javel (réaction dangereuse avec l'eau de Javel produit non détartrant et sans efficacité bactéricide suffisante en présence des charges matières organiques et minérales généralement présentes dans les cuvettes de WC.)

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tel / Fax: 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**